



DÉCISION n° 2026/01/0026

Objet : Contrat pour une représentation de Spectacle avec la compagnie « Entrechocs », dans le cadre du festival Film et Compagnie à Vauvert.



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2601-000318

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour une représentation de spectacle « Monobass », avec la compagnie « Entrechocs » dans le cadre du festival Film et Compagnie à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une représentation de spectacle intitulé « Monobass », est conclu et signé pour le vendredi 21 août 2026, sur le parc du Castellas à Vauvert, entre la compagnie « Entrechocs » et la commune de Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de mille soixante euros (1060 € TTC).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'année 2026, à l'article 6232-332-330.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 29 JAN. 2026

Pour le maire,

l'adjointe déléguée à la culture

Laurence Emmanuelli

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 29 JAN. 2026
- sa notification le.....
- sa publication le..... 29 JAN. 2026

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier